Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 11 Rajeb 1447
31 Décembre 2025

N° 175

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3454**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3454**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3456**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3459**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3459**
Avis aux créanciers **3460**
Convocations
Sociétés anonymes **3461**
Autres sociétés **3463**
Actes Administratifs
Avis au public **3464**
Divers
Avis au public **3464**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom : Société Communautaire Locale Industrielle Place Sidi Mahdhab Mazouna.

Type de Société: Enterrise Locale.

Adresse: Cité Al Amel Mazouna Sidi Bouzid.

Montant du capital de souscription : 5000DT.

Durée : 99 ans.

Lieu de dépôt des statuts : instance de Sidi Bouzid.

Nombre d'actions à souscrire, équivalent en numéraire et montant à verser immédiatement : Actions de 500 dinars.

Conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'épargne en cas de bénéfices réalisés par la société au cours de chaque exercice comptable: Un pourcentage du capital social est affecté à l'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 %, dont 15 % sont réservés à cet effet.

20 % sont alloués aux activités sociales, culturelles et environnementales.

Les bénéfices ou excédents restants peuvent être distribués dans la limite de 35 %. Par décision du Conseil général.

Nom de la banque où seront déposés les fonds de souscription: Tout montant excédant ce seuil sera utilisé pour développer et étendre les activités de la société. Banque de Solidarité Tunisienne, agence de Sidi Bouzid.

TN5927017000000136242838

Période de souscription ouverte : Du 23/12/2025 au 2/1/2026, avec possibilité de clôture anticipée si la totalité de la période de souscription est atteinte avant la date limité.

Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale : Après souscription complète, l'assemblée générale est convoquée par la publication d'un avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux, ainsi que par l'affichage de cet avis à la mairie et au siège du gouvernorat.

Mohammed Abbas Al-Kamel, résident d'Al-Mazouna, numéro de téléphone 26125529 : Chef du Comité

Comité :

Thamer Al-Masaadi, numéro de téléphone 2399969.

Nader Jadida, numéro de téléphone 23519082.

Les personnes souhaitant participer à la création de l'entreprise privée locale soumettent leur candidature au président du comité en remplissant un formulaire.

Disponible auprès de Monsieur Mohamed Abbas Al-Kamel, et après son lancement sur le système de base de l'entreprise.

L'assemblée générale devait se tenir au siège de la délégation de Mazouna le 4 janvier 2026.

2025X01742SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

Manufacture de Tôle Fine et d'Emballage Métallique

« MTF EMBAMET »

Société anonyme au capital de 27 240 000 TND

Siége social : Z.I Ariana Tunis

Identifiant unique : 0035929G

Conformément aux dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales:

Dénomination sociale de la société : Manufacture de Tôle Fine et d'Emballage Métallique « MTF EMBAMET».

Forme de la société : société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

Adresse : Z.I Ariana Tunis.

Objet : La fabrication et la commercialisation des emballages de toute nature et notamment l'emballage métallique.

Durée de vie de la société: 99 ans de la date de sa constitution définitive.

Tout actionnaire, détenant au moins le nombre minimum d'actions fixé par la loi dans le capital de la société, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions sur un compte tenu par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant droit de vote.

Répartition des bénéfices: Attribution de 5% pour le fonds des réserves légales, le solde à répartir par décision de l'assemblée générale ordinaire.

En vertus du P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Septembre 2025, les actionnaires ont décidé:

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de Trois millions (3 000 000) dinars et ce par la création et d'émission de Trois millions (3 000 000) actions d'un (1DT) dinars chacune à libérer du Totalité à la souscription.

- Les anciens actionnaires ont le droit d'exercer leur droit préférentiel de souscription tant au titre irréductible que réductible.

- Le capital social sera ainsi porté de 27 240 000 dinars à 30 240 000 dinars devisé en 30 240 000 actions d'Un Dinar (1 TND) chacune.

Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Les actionnaires peuvent libérer leurs souscriptions par conversion des créances certaines liquides et exigibles qu'ils détiennent sur la Société.

Le P.V. de l'AGE précitée a été déposé provisoirement au Registre National des Entreprises en date du 24/12/2025 sous le Numéro de dépôt 14112 et le Numéro du certificat 2025161413.

2025404433SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

MAILLE CLUB SA

Société anonyme au capital social de 29 280 .084 TND

Siège social : Route El Kef Km 6, Denden, Manouba

Identifiant unique : 0003211Y

Suivant le P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2025, enregistré à la recette des finances le 16/9/2025 sous le n° 25503268, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 5 100 000 Dinars par l'émission de 5 100 000 actions nominatives de 1 Dinar chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 29 280 084 Dinars à 34 380 084 Dinars.

Cette augmentation est réservée à la société ETABLISSEMENTS ABDELMOULA avec suppression du droit préférentiel de souscription. Elle sera réalisée par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises de Tunis le 26/12/2025 sous le n° 2025P90314607.

2025404434SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

Mabrouk Diffusion

Société anonyme au capital social de 23.503.070 TND

Siège social : Roue El Kef Km 6, Denden, Manouba

Identifiant unique : 0046884W

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2025, enregistré à la recette des finances le 16/12/2025 sous le n°25704537 il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire 2.863.540 Dinars par l'émission de 286.354 actions nominatives de 10 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 23.503.070 Dinars 26.366.610 Dinars.

Cette augmentation est réservée à l'ETABLISSEMENT ABDELMOULA et à Madame Radhia Abdelmoula, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Elle sera réalisée par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises de Tunis le 26/12/2025 sous le n° 2025P90665385.

2025404435SANB2

LA BOITE MÉTALLIQUE TUNISIENNE

B.M.T

S.A au capital social : 51.061.300 Dinars

39 Avenue de Paris -1001 Tunis

M.F. : 578596Y/A/M/000

Suivant le Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19/11/2025 enregistré à la recette des finances rue Ghandi sous le n° 25805620 quittance n°83147,il a été décidé ce suit :

- Augmentation du capital de la société par apport en numéraire d'un montant de onze million sept cent soixante-quatre mille sept cent dinars (11.764.700) et ce par l'émission de cent dix-sept mille six cents quarante-sept (117.647) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent dinars l'action pour le porter à cinquante et un million soixante et un mille trois cents dinars (51.061.300).

Et par la suite la modification de l'article 6 des statuts.

Une copie de ce Procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises en date du 19/12/2025 et publie au bulletin officiel sous le numéro 2025219615 en date du 26/12/2025.

2025404438SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté El Hana Agricole « SOHA»

SARL

Capital : 100.000 Dinars

Av. de La Liberté Imp Kammoun Sakiet Ezzit Sfax

MF : 1454153 W/N/M/000

R.C : B0889052016

Suivant procès verbal extraordinaire du 29 juin 2016 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de société à Sfax le 4 juillet 2016 sous le n° 1680246 et quittance n° M002898 dont deux exemplaires ont été

déposés au greffe du tribunal de 1ère instance à Sfax sous le n° 201633427 en date du 14 juillet 2016.

- Les associés ont décidé de nommé un 2ème gérant monsieur Samir ben Samir Kammoun.

- Les associés ont décidé l'exécution des deux gérants.

- Les associés ont décidé de modifier l'article 28 du statut.

2025X01738SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/12/2025, enregistré le 19/12/2025 à la recette des finances Raouad, quittance n° M 144816, n° d'enregistrement 25206665, Monsieur Mouldi Ben Abdallah Bouraoui C.I.N 03243743 délivré le 04/09/2002, son adresse : 30 rue Abd Alhamid Ben Badiss Cité El Ghazala Ariana nord, a vendu à Monsieur moussa Ben Ali Ben Salam Mhalhli, C.I.N 05882641 délivré le 9/5/2015, son adresse: 8 rue parcelon Sidi Hssin Tunis la totalité du fonds de commerce « vente fruits secs et denrées alimentaires» avec les éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à la Résidence Jasmin 4 Raouad cité El Ghazala Raoud Ariana Nord.

Les oppositions seront reçues dans les vingts jours « 20 jours » suivant la publication du présent avis au journal officiel de la république tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sis à la Residance Jasmin 4 Raouad city El Ghazala Raoud Ariana Nord.

Cet avis a été publié au journal Chourouk.

2025R03706FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/12/2025 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 16/12/2025 sous le n° 25205979, quittance n° M095026, Monsieur Noureddine ben Ali ben Mohamed Lagneb, CIN n° 05085920 a vendu à Monsieur Nacer ben Mohamed Rih CIN n° 06500709 et Mr Ali ben Mohamed Benromdhane CIN n° 06501552 avec des parts égales la totalité du fonds de commerce de boulangerie catégorie A portant carte professionnelle n° M70112 sis à la rue 2 mars Tataouine ct ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains des acheteurs sus-cités à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 23/12/2025 au journal le Quotidien.

2025R03708FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé par Notaire Haïthem Neni et Naceur Boufalgha daté le 19/12/2025 enregistré à la registre des finances de Tataouine quittance n° M095603, Monsieur Chibani Ben Salem Ben Mohamed Tayeb donne à son fils Hamza Ben Chibani Ben SALEM Tayeb, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné tout vente pièces de rechange autos nommé CTPA sis au 8 Rue Ribat 2013 Ben Arous.

Tout les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publié aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 28/12/2025.

2025R03716FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 5/11/2025, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 20/11/2025 sous n° 25202862 quittance n° M046227. Madame Naziha Ferchichi, titulaire de la CIN n° 07053442 pour le compte et à la place de Monsieur Abdallah Ben Salah Smaïli, titulaire de la CIN n° 07065147 selon procuration enregistré le 24/12/2024 sous n° 24702703 a vendu et cédé à la Société « OPEN TABLE » Sarl, (I. Unique n° 1926188H) représentée par son gérant Mr Karim Ben Abdallah, titulaire de la CIN n° 04774128, la totalité du fonds de commerce du local destiné salon de thé dénommé «GOLDEN CAFE», avec tous ses éléments corporelles et incorporelles d'une superficie de 100 m2 sis au Rez-de-chaussée de l'immeuble route de Chott Mériem Hergla Sousse.

Les oppositions se font à la main de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de celte annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Achourouk du 20 décembre 2025.

2025S01725FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 5/11/2025, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 20/11/2025 sous n° 25202863 quittance n° M046235. Madame Naziha Ferchichi, titulaire de la CIN n° 07053442 pour le compte et à la place de Monsieur Abdallah Ben Salah Smaïli, titulaire de la CIN n° 07065147 selon procuration enregistré le 24/12/2024 sous n° 24702703 a vendu et cédé à la Société «OPEN TABLE» Sarl, (I.Unique n° 1926188H) représentée par son gérant Monsieur Karim Ben Abdallah, titulaire de la CIN n° 04774128, la totalité du fonds de commerce du local destiné salon de thé dénommé « GOLDEN CAFE »,

avec tous ses éléments corporelles el incorporelles d'une superficie de 138 M2 sis au Rez-de-chaussée de l'immeuble route de Chott Mériem Hergla Sousse, Les oppositions se fonts au main de l'acheteur au locale concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Quotidien et achourouk du 20 décembre 2025.

2025S01726FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11 décembre 2025 enregistré à la recette des finances de Monastir avenue Habib Bourghuiba sous numéro d'enregistrement n° 25209612 et quittance n° M095292, Madame Hanene bent Mansour ben Ahmed Besbess titulaire du CIN n° 06817055 et titulaire du matricule fiscal n° 1260056W a vendu à Madame Amira Bent Taoufik Ben Mohamed Bouita Elamti titulaire du CIN n° 14031313 la totalité du fonds du commerce avec tous ces éléments corporelles et incorporelles destiné pour vente de nécessaires de beauté pour femmes sis à la rue 13 août 5000 Monastir.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Madame Amira Bent Taoufik Ben Mohamed Bouita Elamti sise au 16 cité 10 Elghdir Monastir 5000 dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis sera publié le 3/1/2026 au journal (El Chourouk).

2025S01728FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par le contrat de cession daté du 3/12/2025 enregistré à la recette des finances de Boulbaba Mrabet Gabès le 8/12/2025 reçu M081467, n° d'enregistrement 25110913, Monsieur Hsan Ben Ali Kerchi a cédé à son fils Monsieur Abdelkhader ben Hsan ben Ali Kerchi la totalité de fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels de la boutique de vente des vêtements n° 3 située à la rue Habib Bourguiba Jara Gabès.

Les éventuelles oppositions devront êtres faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Monsieur Abdelkhader Ben Hsan Ben Ali Kerchi au siège du fond de commerce situé à l'adresse mentionnée ci-dessus.

2025X01739FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte S.S.P, légalisé entre les parties en date du 28/11/2025 et enregistré à la recette des finances sise à l'avenue Boulbaba Mrabet Gabès, le 28/11/2025 sous le n° M080007 enregistrement 25210669. Madame Souad Fessi a cédé à Monsieur Achref Dhia krediss la totalité du fonds de commerce sis au cité des Infirmiers, Gabès Sud 6014, consistant en un café de catégorie I, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes oppositions seront reçues à l'adresse de Mohamed Ben El Habib Turki, demeurant au n° 106, cité des Infirmiers, Mtorrech, Gabès, et ce dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce sera publiée au journal le Quotidien le 27/12/2025.

2025X01740FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré a la recette de Cite administrateur le 24/12/2024 reçu M132928 enregistrement 25208023 par Mr Nebli Fathi (CIN 01271465) la totalité du fonds de commerce- MF A03135522014- RC 0276619J - 05260157 avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 10 av Mustapha Hjaej Ariana supérieure - ariana - a vendu à Mme Trabelsi Dorra CIN - à prix 20.000,000.

Les oppositions éventuelles devront êtres faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T; entre les mains de l'Avocat Maître Mannai Hassan - au 29 Rue Liban (3ème étage bureau 6) - Tunis.

Cet Avis a été publié au journal « el Chourouk» a journée le 27/12/2025.

2025404429FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente rédigé et légalisé par les deux parties à la Municipalité Ezzahra en date du 4/12/2025, et enregistré le même jour auprès de la recette des finances de Ras Jebel - Bizerte sous le numéro 25204668, quittance n° M098777.

Monsieur Sofiene Ben Salah Ben Salem Manchoul a cédé la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la Rue 14 Janvier, Ras Jebel - Bizerte, exploité dans la vente d'articles ménagers et électroménagers, à Madame Siwar Bint Sofiene Ben Salah Manchoul, agissant en qualité de chargée d'achat pour le compte de la société SFM Family, société en cours de constitution, conformément au certificat de réservation de dénomination n° 2025/1852359 en date du 25/11/2025, ayant son siège au même adresse susmentionnée.

L'adresse susmentionnée a été élue domicile pour la réception des oppositions dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk en date du 13/12/2025.

2025404440FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date 23/12/2025 enregistré à la recette des finances La Goulette le 23/12/2025 numéro de quittance 138255 n° d'enregistrement 25211478 Société

méchoui Karam représentanté par son gérant Badr Eddine ben Ahmed ben akermi houssine inscrit au registre de commerce sous le numéro 1893030D a vendu à Madame Baya Bent Tounsi ben bouterâa bechini le fonds de commerce exploité de vente de faste Food s'adressé au 16 avenue Habib Bourguiba 2060 la Goulette Tunis.

Les oppositions seront reçu dans les 20 jours de la publication légal à l'adresse de cabinet Maître Hamrouni Rim située au 10 rue Ward Carthage Yasmina.

Cette annonce est publiée dans le journal le quotidien et Chourouk de la date de 30/12/2025.

2025404441FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Fonds de commerce sise au n° 29 rue el moudjahid el Akbar Immeuble n° 10 el Monastir il a été vendu par un acte authentique de sa propriétaire Société Electro Araoud en la personne de son représentant légal au profit de Alrededor en la personne de son représentant légal identifié par sa signature le 15/12/2025 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 22/12/2025 reçu n° M096317 enregistrement n° 25209721.

Pour l'application de l'article 193 C.C ont déposé un extrait de l'acte au lieu de fonds de commerce ou l'adresse susmentionné et toutes oppositions doivent être présenté dans un délai de 20 jours dés la publication de la vente au J.O.R.T

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 27/12/2025.

2025404442FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 8/9/2024 enregistré à la recette des finances de l'Avenue Habib Bourguiba en date du 9/9/2024 quittance n° 2024 enregistrement n° 39022, Monsieur Ridha Abidi, en tant que Mandataire de justice a loué à Mr Ahmed Bentayeb, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café «Café Rezgui» , dans le local sis à l'Avenue Farhat Hached Tozeur.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 30/12/2025.

2025R03713FCCC3

Location d'un fonds de commerce «Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 15/9/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 24/12/2025 sous n° 25304575 Quittance n° M005145, Monsieur Ahmed Taoufik Bazar Bacha, titulaire de la CIN n° 00274317, a loué à la société de service rapide et nettoyage royale, société encours de création représentée par Monsieur Mohamed Oueslati, titulaire de la CIN n° 09262772, la totalité du fonds de commerce du local destiné Station de la vage et vente huile auto service mécanique et climatisation auto sis Route de Souk El Ahad - Sousse Riadh Sousse, avec ses éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 2 ans du 1er/1/2026 au 31/12/2027.

Les oppositions se font aux mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis sera publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 26 janvier 2026.

2025S01729FCCC3

Location gérance d’un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé daté le 18/7/2025 enregistré à la recette des finances de Sfax le 24/7/2025 quittance M083795, enregistrement n° 25303061, la Société Miami sport et loisirs, son identifient unique n° 11061802N, domicilié à route Sidi Mansour Km 3 Sfax au profit de la société gold point club, représenté par son représentant légal sous l'identifient unique n° 1937540N sise à la route Sidi Mansour Km 3 Sfax la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporel et incorporel sis à route Sidi Mansour Km 3 Sfax, destiné entant que complexe de divertissement et de loisirs à partir du 1er/10/2025 pour une durée de 20 ans avec tacite reconduction.

Cet extrait a été publié au journal «Essabeh» et «Le temps» parus le 12/11/2025.

2025X01736FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 13/10/2025 enregistré à la recette des finances Morneg le 17/10/2025, quittance n° M079628, enregistrement n° 25302752, Sté La Meilleure Cuisine Matricule fiscale n° 1840027T donnée en location gérance Madame Khadouja Bent Mohamed Khammar Hamemmi CIN n° 00566653 la totalité du fonds de commerce sis au 2 Rue 14 Janvier Cité El Fehri 2090 Monrneg Ben Arous exploité restaurant pour une durée de 2 ans à partir de 10 octobre 2025 au 9 octobre 2027.

Un extrait de cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa du 26/12/2025.

2025404428FCCC3

Location d’un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location du fonds de commerce objet de législation de signature le 8/4/2025 à la municipalité de Menzel Bourguiba et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 16/5/2025, sous numéro 25301421, quittance M045216, Monsieur Anas Lahmar cin n° 08997588 loue à Monsieur Nejeh Achhib cin n° 08997311 la totalité du fonds de commerce, commerce

aluminium sise à Taieb M'hiri Menzel Bourguiba. Un extrait de cette annonce a été publié au journal Echourouk et le Quotidien du 25/12/2025. Début de contrat le 1/4/2025 jusqu'au 31/12/2026.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce précité. dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication ce cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025404439FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Déclaration d'une constitution d'une association

Dénomination de l'association : Association Tunisienne contre l'Amylose (ATCA)

Siège social : Rue Salah Mehdi, El Manar I, 2092, Tunis.

Objet : Association de sensibilisation scientifique sur l'amylose.

Objectifs:

- Sensibiliser le grand public ainsi que les professionnels de santé à la maladie amyloïde.

- Encourager et soutenir le dépistage précoce, le diagnostic et l'amélioration de la prise en charge de l'amylose, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

- Assurer un soutien psychologique et social aux patients atteints d'amylose ainsi qu'à leurs familles.

- Contribuer à la réalisation de recherches et d'études scientifiques relatives à l'amylose.

- Coordonner avec les autorités sanitaires compétentes afin d'améliorer la prise en charge des patients et de favoriser la disponibilité des traitements nécessaires.

- Etablir et développer des relations de coopération avec des associations similaires en Tunisie et à l'étranger.

Composition du bureau fondateur:

Le bureau fondateur est composé des médecins membres suivants :

- Présidente : Saoussen Antit,

- Présidente d'honneur : Lilia Zakhama,

- Secrétaire générale : Syrine Bellakhal,

- Secrétaire générale adjointe : Dorra Belloumi,

- Trésorière : Rim Bourguiba.

2025R03707APSF1

Constitution d'un groupement de développement

Le nom, groupement de développement agricole Felta Bouzid 1

Siège : Elania Sidi Bouzid est.

Sujet : Encadrer et guider les participants vers les techniques d'irrigation et agricoles les plus efficaces.

Commission :

Président : Bouzidi Elarbi.

Trésorier : Khlif Hafedh.

2025X01741APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Avis de vente immobilière aux enchères publiques

Maître Adel Hannachi

Avocat à la Cour de Cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tel : 71894201

Fax : 71894202

MF : 1069365HAP000

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises n°0000110F, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel Hannachi, avocat dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365HAP000.

Partie saisie : Abdelaziz Ben Mohamed Bouchaiir, Tunisien, né le 10/1/1971 à Bizerte, Gérant de société, titulaire de la CIN n° 05629394, demeurant à Beni Nafaa Bizerte.

Approbation de l'hypothèque: Dalila Bent Hassine Trabelsi, Tunisienne, née le 18/1/1971 à Bizerte, titulaire de la CIN n° 05625925, demeurant à demeurant à Beni Nafaa Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Adel Hannachi, avocat à la cour de cassation. Cabinet sis au 6 Rue d'Autriche Le Belvédère Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité de parts indivises soit 1761,5556 parts de la propriété objet du titre foncier n° 31113 Bizerte, dénommé « Aicha» d'une superficie globale de 79 a 27 ca, consistant en un terrain nu d'aspect agricole en bordure de la route menant de Bizerte à Sejnane route de Bizerte. dans la limite de 10 km vers Bizerte et 61 km vers Sejnane, Carrefour Sejnane Houichett Rejion Sidi Ahmed dans une zone agricole qui a connue une évolution remarquable ces derniers années, la route réaménagé le zone a connu une évolution économique et touristique ces derniers années.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de cent quatre vingt treize mille vingt cinq dinars 978 millimes (193025,978 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Mardi trois février deux mille vingt six (3/2/2026) à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ere instance de Bizerte (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice Trottoir Tarek Ibn Zied Bizerte.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises, La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Bizerte ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Bizerte.

2025404430VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue EL Idrissi Tunis

Tel. : 71.33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF 000PA509587N

Le Poursuivant : AMEN BANK société Anonyme représenté par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire)

Débiteur principal :

Kadour Absi entrepreneur de bâtiment titulaire de la cin n° 00590390 demeurant au 1 Rue de l'Arabie Saoudite El Mourouj 3 Ben Arous.

Caution solidaire et hypothécaire Manoubia bent Boubaker Ben El Ouafi retraité titulaire de la cin n 00415735 demeurant à la meme adresse sus indiquée.

Avocat poursuivant : Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété dénommé Ben Eouafi objet du TF n° 19439 Ben Arous sise à El Mourouj d'une superficie de 04a 17 ca il s'agit d'une villa composé d'un rez de chaussez et un 1er étage et un bâtiment secondaire le RC est composée d'une pièce cuisine salle de bain à gauche un salon 2 pièce à coucher la superficie couverte est de 179.50m2 le 1er étage est composé d'un salon à droite on trouve une cuisine salle de bain 2 chambres à coucher à gauche 2 chambres à coucher la superficie couverte et de 179.50m2 le bâtiment secondaire est composé d'un studio d'une superficie de 34 m2 et à gauche de la villa on trouve un garage d'une superficie de 24 m2 tel que plus amplement détaillé au rapport de l'éxpert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Ben Arous.

Mise à prix :

917.800,000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous le Jeudi 5/2/2026 à partir de 9h00 du matin.

- La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

- Pour de plus amples information s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous et prendre connaissance du cahier des charges.

- On ne peut participer aux enchères qu après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

- Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2025404436VEPA1

Avis aux créanciers

Société des Gabès Sacs

Identifiant unique: 1216906N

Siège social : Zone industrielle de Ghannouch, Gabès

La Chambre commerciale réunie au Tribunal de première instance de Gabès a déclaré, en date du 8/12/2025, d'approuver le programme de sauvetage proposé par l'administrateur judiciaire en date du 3/1/2024, et d'autoriser la société bénéficiaire à poursuivre son activité conformément aux propositions qu'il a élaborées dans le cadre dudit programme. Elle a également désigné Monsieur Lassad ESSID en qualité de contrôleur de l'exécution, et ce, sous la supervision du juge commissaire.

2025R03709VEPA2

Nomination du liquidateur

« WATANY ETTISALAT »

Identifiant Unique: 1303128 G

En vertu de l'ordonnance n° 78697 rendu par le tribunal de Première instance de Tunis le 9 décembre 2025, il a été décidé la nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant que Liquidateur de la Société «WATANY ETTISALAT» et la nomination de Madame Omayma Bakkar juge commissaire.

Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs au bureau de liquidateur sis à l'immeuble n° 2, 2ème étage route Mjez el Beb cité bougatfa2 Sidi Hcine Tunis et ce, dans un délai d'un mois à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et soixante jours pour les créanciers résident à l'étrange.

2025R03712VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Itissalia services tenue

le 21 août 2025, enregistré auprès de la recette des finances sise à l'Avenue de la Gare le 26 août 2025 sous le numéro M049073, et déposé au Registre National des Entreprises le 29 août 2025, lequel a approuvé la liquidation de la société Itissalia services, la désignation de Monsieur Kamal Chaher en qualité de liquidateur pour une durée d'un an renouvelable ou prorogeable, ainsi que la poursuite de la mission du commissaire aux comptes pour l'exercice comptable 2024,

Tous les créanciers sont invités à déclarer leurs créances auprès du liquidateur, en y joignant les pièces justificatives appuyant lesdites créances (contrats, factures, titres, jugements le cas échéant, etc.), dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les dossiers de déclaration de créances doivent être déposés auprès du liquidateur au siège social de la société, sis à l'adresse suivante:

Jebel Jelloud Km 3,5 - Route Nationale n° 1 - Tunis 2014.

◦ défaut de déclaration des créances dans les délais légaux, il sera fait application des effets juridiques prévus par la législation en vigueur.

Fait pour valoir ce que de droit.

2025R03714VEPA2

Remplacement d'un Gestionnaire de Justice

Société : de Promotion Hôtelière Chiraz Club

Siège social : 8, Rue Said Abou Baker, Sousse

Identifient unique : 0044666D

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse en date du 22/12/2025 sous le n° 40/237, il a été décidé le remplacement du Gestionnaire de Justice Monsieur Naoufel Bouzgarrou par Monsieur Ridha Belaid ayant son siège à la Rue 1er Juin, 4060 Kalaa Kebira tél. : 98409208, et lui confier l'administration de la société Promotion Hôtelière Chiraz Club soumise totalement aux règlements judiciaires.

2025S01730VEPA2

Nomination de séquestre judiciaire

Suivant jugement N° 86788 émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 21/10/2025, il a été décidé la nomination de maitre Faouzia ABBES séquestre judicaire pour diriger la propriété commune objet du titre foncier n° 22926 Ben Arous situé à Momeg chala frontière du chemin de fer tunis morneg.

Tout intéressé peut contacter le séquestre judicaire au 11, Rue Belhessen Jrad, Cité Administratif, Ariana - Tél: 56 050 626.

2025404425VEPA2

Remplacement de séquestre judiciaire

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 23/12/2025 sous le N° 15/2015, il a été décidé le remplacement de séquestre judiciare Monsieur Abderrazek Bouthour par le séquestre judiciaire Faouzia Abbes pour continuer les travaux de séquestre judicaire de succession Bouargoub sagissant de l'immeuble nommée Barnoussa sis au 5 rue Assad Ibn Elfourat Sidi Daoued la Marsa objet du titre foncier n° 128869 Tunis.

Tout intéressé peut contacter le séquestre judicaire au 11, Rue belhessen jrad, Cité Administratif, Ariana - Tél: 56 050 626.

2025404426VEPA2

Remplacement de séquestre judiciaire

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 18/12/2025 sous le n° 177, il a été décidé le remplacement de séquestre judiciaire Monsieur Ibrahim Hammemi par le séquestre judiciaire Faouzia ABBES pour continuer les travaux de séquestre judicaire de succession Jaouani sagissant de l'immeuble objet du titre foncier n° 113432 Tunis sis à la rue 3 Août n° 73 Elwardia Tunis.

Tout intéressé peut contacter le séquestre judicaire au 11, Rue belhessen jrad, Cité Administratif, Ariana - Tél: 56 050 626.

2025404427VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du jeudi 29 janvier 2026

Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte

IU : 0976538E

MF 0976538 E/ A/M/000

Matricule CNSS : 00264716-03

Suite à la décision du Conseil d'administration du 25 décembre 2025, Messieurs les actionnaires de la Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte, SA au capital social de 15.000.000 D'T dont le siège social sis au Boulevard de l'Union du Grand Maghreb Arabe Route Menzel Abderrahmen - 7080 Menzel Jemil - Bizerte, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 29 Janvier 2026 à 10H00 au siège de la banque de Tunisie, 2 rue de Turquie Tunis 1001 , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Modification de l'article 3 des statuts de la société.

- Approbation de l'extension de l'activité à la formation professionnelle.

2025R03710SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire de la société des services nationaux et des résidences

Société anonyme au capital de 19291180 Dinars

Siège social : Rue du Lac Turkana les Berges Du lac -Tunis 1053

Messieurs les actionnaires de la société des services nationaux et des résidences sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 27 janvier 2026 à 10 H au siège de la société des services nationaux et des résidences sis à la rue du Lac Turkana-Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Approbation du retard dans la tenue de la présente assemblée,

2- Lecture du rapport d'activité et examen des états financiers de la société portant sur l'exercice 2023,

3- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes portant sur l'exercice 2023,

4- Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2023, et des opérations portant sur les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5- Lecture du rapport d'activité du groupe et examen des états financiers consolidés portant sur l'exercice 2022,

6- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes portant sur L'exercice 2022,

7- Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité du groupe et des états financiers consolidé relatifs à l'exercice 2022,

8- Quitus aux administrateurs,

9- Affectations du résultat de l'exercice 2023,

10- Attribution des jetons de présence aux administrateurs,

11- Approbation à la nomination des membres du conseil d'administration,

12- Approbation du renouvellement des membres du conseil d'administration,

13- Pouvoirs pour formalités.

2025R03715SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la SNCPA

La Société Nationale de Cellulose et Papier Alfa

Le siège social : Avenue Habib Bourguiba, Kasserine.

Le capital : 19 806 230 dinars.

Le code fiscal : 7664 S/A/M/000 - Kasserine

La forme juridique: Société anonyme

Messieurs les actionnaires de la SNCPA, sont invités à assister à son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 20 janvier 2026 à partir de 11 heures au siège social de la société à Kasserine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Examen du rapport d'activité annuel de la société pour l'année 2024.

2- Lecture des rapports des deux commissaires aux comptes sur l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers 2024.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat.

6- Approbation de la désignation de membre au Conseil d'Administration de la Société.

7 - Fixation du montant des jetons de présence.

2025R03729SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la SNCPA

La Société Nationale de Cellulose et Papier Alfa

Le siège social : Avenue Habib Bourguiba, Kasserine.

Le capital : 19 806 230 dinars.

Le code fiscal : 7664S/A/M/000 - Kasserine

La forme juridique : Société Anonyme

Messieurs les actionnaires de la SNCPA, sont invités à assister à son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 20 janvier 2026 à partir de 12 heures au siège social de la société à Kasserine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- L'Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2025R03730SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire.

NEW PLAST COMPANY (SA)

Société anonyme au Capital de 1.550.000 Dinars

Siège social : Bureau A.2.3 Imm Cléopâtre, Centre Urbain Nord

IU : 1282432V

Messieurs les actionnaires de la société NEW PLAST COMPANY «SA» sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 28 janvier 2026 à 10 heures au siège social de la société ATD SICAR sis à la Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc A 2ème étage 1053 les Berges du Lac en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital,

2- Décision de l'Augmentation du capital social de la société à titre irréductible et à titre réductible,

3- Modification corrélative des statuts de la société,

4- Décision d'ouverture d'un établissement secondaire de la société,

5- Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

2025404437SANB3

Convocation d'une assemblée générale extraordinaire

Société de Prêts et d'Investissements "LINK"

Société Anonyme - En liquidation

Capital social : 834.000 dinars

Siège de correspondance : Bureau du liquidateur, Maître Iheb Ben Rejeb, avocat près la cour de

cassation, Sis à la rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bahira, 3éme étage, Bloc B, Les Berges du Lac 1, Tunis

Identifiant unique : 0012158M

Le liquidateur de la société Maître Iheb Ben Rejeb en tant que représentant légal de la société de Prêts et d'Investissements '"LINK" Société Anonyme - En liquidation au capital de 834.000 dinars, inscrite au registre national des entreprises sous le n° 0012158M, ayant son siège social Siège de correspondance au Bureau du liquidateur, Maître Iheb Ben Rejeb, avocat près la cour de cassation, sis à la rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bahira, 3ème étage, Bloc B, Les Berges du Lac 1, Tunis, convoque les actionnaires à une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 22/1/2026 à 10H du matin au bureau de maître Iheb Ben Rejeb Sis à la rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bahira, 3ème étage, Bloc B, Les Berges du Lac 1, Tunis, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Ratification du mode et du délai de convocation et validité de la réunion,

2. Mettre fin au mandat du liquidateur, Maître Ihab Ben Rejeb, et lui accorde quitus entier et sans réserve pour les actes et opérations accomplis durant l'exercice de son mandat,

3. Clôturer les opérations de liquidation la durée légale de trois ans étant arrivée à expiration, étant entendu que la société procédera ultérieurement une nouvelle ouverture de la procédure de liquidation,

4. Pouvoirs à conférer aux fins de formalités.

2025404443SANB3

Convocations pour l'assemblée générale extraordinaire

« FERIAGRI » - SA

Société anonyme au capital de 180.000 dinars

Siège social : Ferme Mohamed Abdelkhalek Ajlani

P.P.I. Essed 1240 Feriana

Matricule fiscale : 752330 Y/N/M/000

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour assister à l'assemblée générale extraordinaire de notre société « FERIAGRI- SA » qui se tiendra le Mardi 27 Janvier 2026 à Onze heure du matin, par visioconférence et en présentiel au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour :

1/ Examen de rapport du liquidateur.

2/ Approbation des comptes de la liquidation et clôture définitive de la liquidation.

3/ Quitus au Liquidateur et son Mandataire.

4/ Radiation de la St Feriagri du RNE.

5/ Questions diverses.

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez pas assister à l'assemblée, nous joignons à la présente un pouvoir vous permettant de vous y faire représenter.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

2025404444SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Céramiques du Sud

Route de Benguerdene Km2 Médenine 4100

MF : 0003532N/A/M/000

N° affiliation CNSS : 52238-52

Messieurs les actionnaires de la Société les Céramiques du Sud sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 30 janvier 2026 à partir du 10h au siège de la société sis à Médenine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social d'un montant de deux millions cinq cent mille (2.500.000) Dinars par conversion des créances enregistrées aux comptes courant associé.

2- Suppression du droit préférentiel de souscription et l'affectation à la Société Union des Briqueteries du sud.

3- Questions diverses.

2025404449SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale annuelle pour 2024

Coopérative de Base des Services Agricoles

« Rakizet Elarch »

Jelma - Sidi Bouzid

Identifiant unique: 1884967/W

La société informe l'ensemble de ses adhérents ainsi que toute personne intéressée que l'assemblée générale annuelle relative à l'exercice 2024 se tiendra le 20 janvier 2026 à 10h00, au siège de la société situé au quartier El Bassatine, avenue de l'Environnement, au-dessus de la pharmacie El Jallali, à Jelma, gouvernorat de Sidi Bouzid.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Présentation du rapport moral (réalisations, difficultés et perspectives),

- Présentation du tableau financier,

- Présentation du rapport financier,

- Ouverture des adhésions,

- Discussion générale et propositions;

- Délibération sur les affaires de la société.

Tous les adhérents, ainsi que les autorités locales et la délégation régionale de l'agriculture et de la pêche, ont été informés dans les délais légaux.

2025R03725SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le Public est informé que Monsieur Jomaa Jaballah titulaire de C.I.N 05545295, résident à l'Avenue Farhat Hached Kalaa Kbira du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N° 27251 en date du 29 Octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie sous le nom de la société "Jaballah Zitouna" consistant en une Huilerie située à l'Avenue Farhat Hached Kalaa Kbira, délégation Kalaa Kbira, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation Kalaa Kbira.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Kalaa Kbira, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Avis au public

Le Public est informé que Monsieur Hedi Souilem titulaire de C.I.N 02813217, résident à l'Avenue Farhat Hached Kalaa Kbira du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N° 29697 en date du 12 Novembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie sous le nom de la société "El Khir Et El Baraka D'huiles D'olives" consistant en une Huilerie située à la Route Kondar Km 23 Kalaa Kbira, délégation Kalaa Kbira, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation Kalaa Kbira.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Kalaa Kbira, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Clôture de la liquidation anticipée d'un OPCVM

FCP IRADETT 50

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte en état de liquidation

Agrément du CMF de constitution n° 18-2006 du 24 mai 2006

Agrément du CMF de liquidation n° 23-2025 du 24 juin 2025

Adresse: Carré de l'or, les jardins du Lac II, Les berges du lac -1053- Tunis

L'intermédiaire en bourse ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), gestionnaire de FCP IRADETT 50 (FCP en liquidation) porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que la valeur liquidative de ses parts a été valorisée à 11,307dinars.

Le montant revenant à chaque porteur de parts, calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de la valeur liquidative ci-dessus mentionnée, sera versé dans son compte ouvert auprès de l'AFC le mardi 30 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, sis au Carré de l'or, les jardins du lac II, les berges du Lac -1053- Tunis.

2025R03717DIVD2

Déclaration de perte

Madame Aycha fille Sadok Belkhiria titulaire de la carte d'identité nationale n°04062921 résident à la Rue Sidi Abdelkadeur n° 15 Jammel déclare avoir perdu le titre de propriété liée au numéro d'enregistrement foncier n° 45186 Monastir, Si vous le trouvez merci de contacter le n° 95967640. Cette annonce a été publiée au journal la presse du 26 décembre 2025.

2025S01724DIVD2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique située sur le titre foncier n° 81043 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique représentée par le fond de commerce « LA PLAYA» situé sur le titre foncier n° 81043 Sousse appartenant à la société Hôtel Nour Kantoui en faillite situé à la municipalité de Menchia, délégation Hammem Sousse et Gouvernorat de Sousse.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant. Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ : un million cent quatre-vingt-dix mille quatre cent trente dinars (1 190 430 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 30/01/2026

Le cahier des charges sera disponible auprès du syndic de faillite Monsieur Sadok Laarif dont l'adresse: Rue

Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul 3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98685297

La Visite des lieux est sur RDV après retrait du cahier des charges.

2025S01727DIVD2

Avis

Sondes fille de Mostafa Boudaya annonce qu'elle possède un terrain de 256.04 m2 sur laquelle est édifié une maison située sur la route d'el Ain km 3 Sfax. Elle a égaré le titre de propriété et elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale des registres des notaires Taher Guiâa et Ali Triki.

Toutes contestations devra s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem 21 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cet avis.

Passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2025X01737DIVD2

Clôture de liquidation d'un OPCVM suite à l'expiration de sa durée de vie

FCP HELION SEPTIM

Fonds Commun de Placement en état de liquidation

Agrément du CMF de constitution n° 58-2017 du 6 novembre 2017

Agrément du CMF de liquidation n° 31-2025 du 11/8/2025

Adresse : 17, rue du Libéria 1002 Tunis

HELION CAPITAL, gestionnaire du FCP HELION SEPTIM porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation du fonds suite à l'expiration de sa durée de vie a été clôturée et que la valeur liquidative a été valorisée à 111,037 DT.

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative sera réglé, par virement bancaire le 29 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social d'HELION CAPITAL sis au 17, rue du Liberia 1002 Tunis.

2025404445DIVD2